

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 16 janvier 2025

50 ans de la Loi Veil : l'ARS Centre-Val de Loire mobilisée pour un accès équitable et renforcé et à l'IVG

En cette année 2025, nous célébrons les 50 ans de la loi du 17 janvier 1975 qui a légalisé l'interruption volontaire de grossesse (IVG) en France. Ce texte, dont la portée a été renforcée par la constitutionnalisation de la liberté des femmes de recourir à l'IVG, a marqué une étape majeure dans le droit des femmes à disposer de leur corps et à choisir leur destin. Cependant, si ce droit fondamental est désormais acquis dans notre pays, les défis pour le rendre pleinement effectif demeurent immenses.

Une hausse significative des IVG : reflet de tensions sociétales et territoriales

En 2023, la région Centre-Val de Loire a enregistré 7 781 IVG, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2022, supérieure à la moyenne nationale (+3,5 %). Avec un taux de recours annuel de 15,4 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans, notre région illustre une réalité nationale où le recours à l'IVG atteint des niveaux inédits depuis 1990.

Pour autant, derrière ces chiffres se cachent des inégalités persistantes :

- **Disparités territoriales** : alors que le Cher affiche un taux de recours de 17,2‰, l'Indre-et-Loire ne dépasse pas 12,6‰.
- **Accès hors département** : jusqu'à 26,4 % des IVG pour les femmes d'Eure-et-Loir sont réalisées hors de leur département, signe d'une offre de proximité perçue comme insuffisante et/ou la recherche d'une plus grande confidentialité.

Un engagement régional fort pour un accès renforcé

Face à ces défis, la région Centre-Val de Loire se distingue par des initiatives innovantes et volontaristes :

1. Un parcours d'"IVG tardive" structuré et expérimental

L'allongement du délai légal en 2022 a révélé des besoins spécifiques pour les IVG entre 14 et 16 semaines d'aménorrhée. La région a mis en place un parcours unique en France, associant 16 structures de proximité et 3 centres ressources (CHRU de Tours, CHU d'Orléans, CH de Blois), permettant de limiter les déplacements et les errances médicales.

2. Des formations pionnières pour les professionnels de santé

Grâce au réseau périnatal « Périnat Centre-Val de Loire », les professionnels bénéficient de formations continues à l'IVG, qu'elle soit médicamenteuse ou chirurgicale, garantissant une prise en charge de qualité dans l'ensemble du territoire.

3. La généralisation de l'IVG chirurgicale par les sages-femmes :

Depuis l'expérimentation lancée en 2021, la région a soutenu cette pratique innovante, permettant une prise en charge élargie, notamment dans les zones sous-dotées.

Objectifs d'amélioration prioritaires pour 2025

Pour garantir à toutes les femmes un accès effectif à l'IVG, plusieurs défis restent à relever :

1. **Un accès incomplet aux deux techniques d'IVG** (médicamenteuse et instrumentale), entravé par des tensions démographiques touchant les anesthésistes-réanimateurs et les gynécologues-obstétriciens, ainsi que par des difficultés capacitaires en bloc opératoire. Or le droit à l'IVG c'est aussi le droit au choix de la technique employée, y compris le type d'anesthésie (locale ou générale) pour les IVG réalisées au bloc opératoire. Or ces différents choix ne sont pas toujours proposés aux femmes. Les besoins de formation des professionnels, notamment pour l'IVG instrumentale, doivent être renforcés.
2. **Des délais parfois supérieurs aux 5 jours recommandés**, qui exposent les femmes à un stress psychologique accru et une augmentation des risques médicaux. Ces retards, souvent liés à des tensions organisationnelles dans les établissements ou au manque de disponibilité des professionnels, doivent être réduits grâce à une meilleure coordination des parcours de soins et à l'élargissement de l'offre d'accès. La prise en charge rapide est essentielle pour garantir un accès égalitaire et sécurisé à ce droit fondamental.
3. **Un engagement professionnel inégal** : le droit à l'IVG ne peut s'exercer que si des professionnels s'y engagent, et beaucoup d'entre eux se mobilisent dans la région, auxquels l'ARS tient à exprimer sa reconnaissance. Pour autant dans certains territoires, la part des professionnels recourant à la clause de conscience limite significativement l'accès à l'IVG, situation d'autant plus délicate en période de congés.

Un appel à l'action : garantir l'égalité d'accès pour toutes

L'ARS Centre-Val de Loire, en lien avec ses partenaires, affirme sa volonté de réduire les inégalités d'accès à l'IVG. Pour cela, plusieurs axes prioritaires doivent être renforcés :

- **Développer l'offre de soins de proximité** pour éviter des déplacements inutiles et contraignants,
- **Garantir l'accès à une information fiable** alors que les groupes anti-IVG se mobilisent toujours sur internet pour tromper et culpabiliser,
- **Renforcer la formation des professionnels** et inciter un plus grand nombre d'entre eux à s'engager dans l'offre d'IVG, une activité dont l'ARS tient à souligner le caractère noble, au service des femmes confrontées à un moment sensible de leur vie,
- **Améliorer les délais de prise en charge** grâce à une meilleure coordination des parcours de soins et à l'augmentation des capacités locales.

[Où faire une IVG en Centre-Val de Loire : trouver un professionnel de santé](#)

Un droit à protéger, un engagement à poursuivre

Alors que nous honorons l'héritage de Simone Veil, ce 50^e anniversaire est aussi l'occasion de rappeler que le droit à l'IVG n'est jamais acquis. Les données montrent une réalité complexe qui exige une vigilance accrue. Dans un contexte où les droits des femmes reculent dans certains pays, la France, et particulièrement le Centre-Val de Loire, doit continuer d'être un modèle d'engagement et d'innovation.

L'ARS Centre-Val de Loire réaffirme avec force son ambition : faire de l'IVG un droit effectif, accessible et universel, sans condition ni frontière territoriale.

Contact presse ARS Centre-Val de Loire

Mathieu MERCIER, Responsable communication

Tél. : 02 38 77 31 23 / ars-cvl-presse@ars.sante.fr